



Information sur lettre huissier

Par **Noryne**, le **16/09/2020** à **21:49**

Bonjour

J'ai reçu une lettre accrochée à ma porte d'un cabinet d'huissier qui stipule "dernier avis avant ouverture des portes." aucun motif sur l'avis excepté "veuillez nous contacter Avec leur numéro sous 24h."

Est-ce légale comme procédé ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/09/2020** à **21:52**

Bonjour,

A priori, l'ouverture des portes est obligatoirement précédée d'un commandement de payer mais vous devriez savoir si vous avez une dette susceptible d'être recouvrée...

Je vous propose [ce dossier...](#)